

DÉLÉGATION D'ILLE-ET-VILAINE

https://illeetvilaine.secours-catholique.org

À Rennes, où, quand et comment donner des vêtements ?



BOUTIQUES SOLIDAIRES

10/05/2023

Où déposer des vêtements au Secours Catholique à Rennes ? Quand et à quelle heure ? Quels type de vêtements ou articles ? Voici toutes les réponses à vos questions !

Dons de vêtements

Le Secours Catholique accepte volontiers les dons de vêtements. Ceux-ci sont très utiles, ils servent à la fois à garnir les rayons de la boutique La Griffe solidaire et à habiller les personnes en situation de précarité.

Où et quand déposer les vêtements ?

À Rennes, les dons de vêtements doivent être déposés : au Tissu solidaire, place d'Erlangen, au centre paroissial Saint-Jean-Marie-Vianney (se diriger vers la porte 8).

Vos dépôts sont réceptionnés deux jours par semaine : le mercredi, de 14h00 à 17h00 et le jeudi, de 14h00 à 17h00.

Pour vous y rendre, vous pouvez emprunter les lignes 9 et 14 et descendre à l'arrêt *Le Gast.*

Nous vous remercions de ne rien déposer au 10 rue Louis Guilloux.

Que peut-on donner?

Vous pouvez donner : des vêtements, des chaussures, du linge de maison (serviettes de toilette, draps, housses de couette...), ainsi que des articles de maroquinerie et des bijoux fantaisie.

Les vêtements ont vocation à être portés de nouveau, **les articles en bon état,** si possible actuels, sont donc particulièrement appréciés.

Les bénévoles n'ayant pas la possibilité de laver les articles, ils devront être **propres** et, idéalement, repassés.

Enfin, notre espace de stockage est limité, privilégiez, si possible les vêtements **de** saison.

https://illeetvilaine.secours-catholique.org/notre-actualite/rennes-ou-quand-et-comment-donner-des-vetements